

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 17° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN DIRIGEANT ET/OU TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR EN SITUATION DE GESTION

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : 2 – Juillet - Septembre

Nom de la personn	e Fonction	But ou objet du déplacement	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents : montant	Autres frais inhérents : description
Louise Rozon	et régisseuse	Visite de la Cour suprême du Canada à Québec, y compris une conférence nationale des juges de tous les tribunaux « Une justice en mouvement » ¹	2022-09-15	Québec	244,19 \$	37,70 \$	0,00 \$	0,00\$	0,00\$	-	-

Information complémentaire

Visite de la Cour suprême du Canada à Québec, y compris une conférence nationale des juges de tous les tribunaux « Une justice en mouvement ». Les frais sont diffusés au moment de leur comptabilisation. Les frais peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.